



Sections syndicales du Pôle CAP

Compte-rendu du C.E. extraordinaire du 12 novembre 2012

LES FAITS SONT TÊTUS...

Ce lundi 12 novembre 2012, a eu lieu le deuxième C.E. extraordinaire prévu par la réglementation du travail en cas de changement de propriétaire d'une entreprise (ou un groupe, ou un pôle) par le biais d'une vente de gré à gré, ou « in bonis » (par ici la bonne soupe..., il n'y a pas de redressement judiciaire, on ne reprend pas la dette, c'est tout bénéf...).

Au cours de ces C.E. (il y en a eu 4, comme la semaine passée), à savoir ceux de CAP RÉGIES, L'AISNE NOUVELLE, L'EST ÉCLAIR et L'UNION, une confirmation nous a été faite par l'expert comptable du C.E. : les journaux du Pôle CAP verront leurs situations assainies d'ici la fin de l'année par le biais de l'apurement des dettes groupes, de la rétrocession de la vente de M.M.F. (11,125 M€ au lieu des 29 M€ investis en 1997... dépréciation du titre EST RÉPUBLICAIN oblige !) et donc la liquidation de la dette roto à GHM.

De même, les participations dans LA PROVENCE et NICE MATIN sont liquidées.

L'UNION sera encore endetté de 1 M€.. vis-à-vis de L'ARDENNAIS..., mais pour une entreprise qui vient de faire 23 M€ d'investissements en 2007, cela représente peu.

Voilà la mariée est présentable, et le prétendant ROSSEL n'a plus qu'à payer la cérémonie. Combien ? Aujourd'hui, GHM et Rossel refusent de communiquer à quel niveau la jarrettière a été attribuée.

Après ces informations, il y a eu un vote.

La C.G.T. a élaboré un avis motivé (voir affichage) qui a servi de référence à tous ses élus. Ce texte a été lu et joint au compte-rendu de tous les C.E. En fait, il y avait donc 4 choix de vote, puisque le texte C.G.T. a été ajouté aux possibilités d'expression des élus : oui au rachat par ROSSEL, non au rachat par ROSSEL, abstention sur le rachat par ROSSEL, oui au texte C.G.T.

Votes : CAP RÉGIES : 5 pour le texte C.G.T. (Filpac + C.F.D.T.) ; L'AISNE-NOUVELLE : 1 pour le texte C.G.T. (Filpac) ; 3 oui à Rossel (1 S.N.J., 1 S.N.J.-C.G.T., 1 élu employé sans étiquette) ; L'EST-ECLAIR : 3 pour le texte C.G.T. (Filpac), 2 oui à ROSSEL (S.N.J.) ; L'UNION : 6 pour le texte C.G.T. (FILPAC + S.N.J. C.G.T.), 2 abstentions à ROSSEL (S.N.J. et C.F.T.C.), 1 oui à ROSSEL (1 élu cadre sans étiquette).

Maintenant, GHM et Rossel doivent finaliser leur plan et le présenter à la D.G.C.C.R.F., pour ce qui est de la partie presse, et au C.S.A. pour la radio Champagne-FM.

Une fois le dossier présenté, des C.E. extraordinaires seront à nouveau convoqués pour information sur ces démarches.

Dès lors, nous pourrions interpellier ces deux organismes pour leur donner notre position, notamment sur le fait que L'AISNE NOUVELLE deviendrait une filiale du COURRIER PICARD et que CHAMPAGNE FM serait rattachée à CONTACT FM à Lille. Nous y voyons là un risque de concurrence déloyale en plus du fait que c'est en complète contradiction avec les déclarations de Bernard MARCHANT sur l'identité régionale du PÔLE CAP. Ensuite... ce devrait être la passation de pouvoir et de titres de propriété entre GHM et ROSSEL.

Après... nous allons taper dans le bois dur, car, n'en doutons pas, ROSSEL n'a sûrement pas abandonné complètement sa volonté de casse de l'emploi, de délocalisation, de synergies poussées à leur paroxysme, de pages communes, etc.

Donc, plus que jamais l'heure est à l'unité, car dans ces périodes difficiles, les perdants sont toujours les mêmes, et la division ne fait qu'en augmenter le nombre.

*Il ne faut pas toujours tourner la page,
il faut parfois la déchirer. (Proverbe belge)*